



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mercredi 2 février 2022 — N° 25

Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Rémi Bélanger, entraîneur de saut à ski.

---

Mme St-Pierre (Acadie) fait une déclaration afin d'offrir du soutien au milieu culturel dans le contexte de la crise sanitaire.

---

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale contre le cancer.

---

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Don Harley Fils-Aimé, alias Don Karnage, pour sa contribution à la musique et à la culture.

---

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner la mission sociale et communautaire de l'entreprise Le Bonhomme à lunettes inc.

**2 février 2022**

---

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin d’appuyer les revendications du milieu communautaire en matière de financement.

---

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter M. Arthur Girard pour la conception du robot HumanIA<sup>3</sup>.

---

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le travail d’élus de la circonscription de Saint-Jean pour appuyer les initiatives visant à contrer la pénurie de main-d’œuvre.

---

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Bérubé, nommé Personnalité de l’année par le journal *Le Progrès de Coaticook*.

---

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de souligner le travail de Mme Catherine Ménard, directrice générale de l’organisme Le Relais populaire inc.

---

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 02.

---

2 février 2022

---

Moment de recueillement

### Présentation de projets de loi

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 21 Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **202** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 21.

---

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 24 Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel du Québec afin d'y prévoir le pouvoir d'exiger qu'une personne contrevenante soit liée à un dispositif permettant de savoir où elle se trouve

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

**2 février 2022**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 203 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 24.

### **Dépôts de documents**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 39 concernant l'état d'avancement de la Stratégie de l'eau 2018-2030, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 décembre 2021 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 234-20220202)

La réponse à la question écrite n° 43 concernant la compétitivité dans le secteur des grains du Québec sur le marché mondial, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 décembre 2021 par Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé);

(Dépôt n° 235-20220202)

La réponse à la question écrite n° 49 concernant l'industrie du taxi, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 10 décembre 2021 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

(Dépôt n° 236-20220202)

### **Dépôts de pétitions**

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 21 652 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition au dégriffage, à la coupe des oreilles, à la coupe de la queue et à la dévocalisation chez les animaux de compagnie.

(Dépôt n° 237-20220202)

**2 février 2022**

---

M. Rousselle (Vimont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 221 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la conversion de la garderie de la Gare en CPE.

(Dépôt n° 238-20220202)

---

Mme Montpetit (Maurice-Richard) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 209 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des services d'urgences de Senneterre.

(Dépôt n° 239-20220202)

---

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 476 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la fin des travaux du REM de l'Est et l'analyse des besoins en transport collectif.

(Dépôt n° 240-20220202)

---

M. Poulin (Beauce-Sud) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 519 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la saisie des statistiques en inhalothérapie.

(Dépôt n° 241-20220202)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

2 février 2022

---

### Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE conformément aux articles 56 et 56.1 de la Loi sur la police (chapitre P-13.1), madame Johanne Beausoleil, directrice générale par intérim de la Sûreté du Québec, soit nommée directrice générale de la Sûreté du Québec pour un mandat de sept ans à compter des présentes.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 56 de la Loi sur la police, un vote requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 204 en annexe)

Pour : **115** Contre : **3** Abstention : **0**

---

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le déploiement de ressources en santé mentale en contexte de pandémie de COVID-19; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Benjamin (Viau), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la présomption de la contraction de la COVID-19 au travail pour les employés du réseau de la santé; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---



**2 février 2022**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Famille, Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que Les enfants au cœur de nos choix, la politique familiale la plus progressiste d'Amérique, a été présentée le 23 janvier 1997 par le gouvernement du Parti Québécois de Lucien Bouchard et sa ministre de l'Éducation de l'époque, madame Pauline Marois;

QU'elle souligne que cette politique prévoyait trois mesures phares, soit l'instauration de l'allocation unifiée pour enfant, l'instauration d'un régime d'assurance parentale et le développement d'un réseau de services éducatifs à l'enfance accessibles et de qualité, avec son modèle unique des centres de la petite enfance;

QU'elle rappelle que ces mesures visaient à assurer l'équité par un soutien universel aux familles et une aide accrue à celles à faible revenu, à faciliter la conciliation famille-travail et à favoriser le développement des tout-petits ainsi que l'égalité des chances;

QUE l'Assemblée nationale constate que grâce à cette politique familiale, le taux de participation des femmes au marché du travail au Québec est maintenant parmi les plus élevés au monde;

QU'elle reconnaisse la contribution exceptionnelle de mesdames Pauline Marois et Nicole Léger dans le développement et la mise en œuvre de cette politique;

Finalement, qu'elle célèbre fièrement les 25 ans de cette politique familiale qui fait office de modèle partout dans le monde.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

**2 février 2022**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **205** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

---

M. Bonnardel, ministre des Transports, présente une motion concernant la mobilité interrives entre les régions de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 8 février 2022 de 9 h 45 à 12 h 35 et de 15 h 30 à 19 heures, le mercredi 9 février 2022 après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 55 et de 15 heures à 18 h 30 et le jeudi 10 février 2022 après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 55 et de 14 heures à 16 h 35 et le mardi 15 février 2022 de 9 h 45 à 11 h 25.

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Mme Régine Laurent, présidente de la Commission Laurent  
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec  
Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec  
Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux

2 février 2022

---

M. Jean-Pierre Hotte, consultant dans le domaine social  
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador  
Barreau du Québec  
Fédération québécoise des directeurs d'établissements  
M. Camil Bouchard, ex-président du groupe de travail  
pour les jeunes un Québec fou de ses enfants  
Commission de la santé et des services sociaux des  
Premières Nations du Québec et du Labrador  
Commission des droits de la personne et de la jeunesse  
Ordre des psychologues du Québec  
Mme Geneviève Rioux, présidente, Fédération des  
familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec  
Ordre professionnel des criminologues du Québec  
Fondation Marie-Vincent  
Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges  
Association des avocats et avocates en droit familial  
M. Jean-Marc Potvin pour le groupe des ex-commissaires  
experts de la CSDEPJ  
Service d'aide psychologique spécialisée aux immigrants  
et réfugiés  
Mme Suzanne Zaccour, chercheuse en violences  
sexuelles, inégalités et droit de la famille

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les  
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :  
6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement,  
4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle,  
1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au  
troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au  
député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme  
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la  
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées  
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire  
formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour  
l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième  
groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième  
groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député  
indépendant;

**2 février 2022**

---

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QUE le ministre délégué à la santé et aux services sociaux soit membre de la Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 206 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022, il convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 14, Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail;

**2 février 2022**

---

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

À 11 h 17, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 11 h 29.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 4, Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022.

**2 février 2022**

---

Les travaux reprennent à 13 h 04.

---

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **207** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 4 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 4 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **208** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

---

À 13 h 06, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

---

Les travaux reprennent à 15 h 03.

---

2 février 2022

---

**Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

M. Leitão (Robert-Baldwin) propose :

QUE l'Assemblée nationale constate que la hausse du coût de la vie au Québec pénalise et inquiète l'ensemble des Québécois, notamment les plus vulnérables et les jeunes familles;

QU'elle déplore que l'indice des prix à la consommation au Québec à l'automne 2021 a connu la pire hausse depuis les 30 dernières années avec une hausse de plus de 5 %;

QU'elle prenne acte que la hausse du coût moyen d'un loyer en 2020 dans certaines régions du Québec était de 4,2 % selon la SCHL et que le coût médian pour certains arrondissements de la Ville de Montréal a connu une augmentation entre 14 % et 21 %;

QU'elle prenne acte de la hausse importante du coût des maisons en 2021 qui dépasse 20 % dans certaines régions du Québec;

QU'elle constate que la croissance des salaires a été insuffisante pour contrer les effets du coût de la vie et que le pouvoir d'achat des Québécois a reculé;

QU'elle prenne acte qu'à ce jour, la principale réaction du gouvernement caquiste face à la hausse du coût de la vie a été le versement d'un montant forfaitaire unique qui à lui seul ne peut pallier l'impact de la hausse du coût de la vie de façon durable et pérenne;

Enfin, qu'elle exige du gouvernement caquiste la mise en place d'un plan d'urgence et des mesures structurantes pour pallier les effets de la hausse du coût de la vie.

2 février 2022

---

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 51 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 27 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 39 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 9 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minute 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes par député. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Ghazal (Mercier), propose :

QUE la motion du député de Robert-Baldwin soit amendée de la manière suivante :

Remplacer le dernier alinéa de la motion par : « Enfin, qu'elle exige du gouvernement caquiste un gel temporaire des loyers, ainsi que la mise en place d'un échéancier pour porter le salaire minimum à 18 \$ l'heure. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale constate que la hausse du coût de la vie au Québec pénalise et inquiète l'ensemble des Québécois, notamment les plus vulnérables et les jeunes familles;

QU'elle déplore que l'indice des prix à la consommation au Québec à l'automne 2021 a connu la pire hausse depuis les 30 dernières années avec une hausse de plus de 5%;

QU'elle prenne acte que la hausse du coût moyen d'un loyer en 2020 dans certaines régions du Québec était de 4,2% selon la SCHL et que le coût médian pour certains arrondissements de la Ville de Montréal a connu une augmentation entre 14% et 21%;



2 février 2022

---

QU'elle prenne acte de la hausse importante du coût des maisons en 2021 qui dépasse 20% dans certaines régions du Québec;

QU'elle constate que la croissance des salaires a été insuffisante pour contrer les effets du coût de la vie et que le pouvoir d'achat des Québécois a reculé;

QU'elle prenne acte qu'à ce jour, la principale réaction du gouvernement caquiste face à la hausse du coût de la vie a été le versement d'un montant forfaitaire unique qui à lui seul ne peut pallier l'impact de la hausse du coût de la vie de façon durable et pérenne;

Enfin, qu'elle exige du gouvernement caquiste un gel temporaire des loyers, ainsi que la mise en place d'un échéancier pour porter le salaire minimum à 18\$ l'heure.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Leitão (Robert-Baldwin) et sur la motion d'amendement de Mme Ghazal (Mercier), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, Mme Perry Mélançon (Gaspé), propose :

QUE la motion du député de Robert-Baldwin soit amendée de la manière suivante :

Ajouter, après le cinquième alinéa, l'alinéa suivant :

« QU'elle demande au gouvernement de geler tous les tarifs perçus par l'État québécois »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale constate que la hausse du coût de la vie au Québec pénalise et inquiète l'ensemble des Québécois, notamment les plus vulnérables et les jeunes familles;

QU'elle déplore que l'indice des prix à la consommation au Québec à l'automne 2021 a connu la pire hausse depuis les 30 dernières années avec une hausse de plus de 5 %;

**2 février 2022**

---

QU'elle prenne acte que la hausse du coût moyen d'un loyer en 2020 dans certaines régions du Québec était de 4,2 % selon la SCHL et que le coût médian pour certains arrondissements de la Ville de Montréal a connu une augmentation entre 14 % et 21 %;

QU'elle prenne acte de la hausse importante du coût des maisons en 2021 qui dépasse 20 % dans certaines régions du Québec;

QU'elle constate que la croissance des salaires a été insuffisante pour contrer les effets du coût de la vie et que le pouvoir d'achat des Québécois a reculé;

QU'elle demande au gouvernement de geler tous les tarifs perçus par l'État québécois;

QU'elle prenne acte qu'à ce jour, la principale réaction du gouvernement caquiste face à la hausse du coût de la vie a été le versement d'un montant forfaitaire unique qui à lui seul ne peut pallier l'impact de la hausse du coût de la vie de façon durable et pérenne;

Enfin, qu'elle exige du gouvernement caquiste la mise en place d'un plan d'urgence et des mesures structurantes pour pallier les effets de la hausse du coût de la vie.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Leitão (Robert-Baldwin) et sur les motions d'amendement de Mme Ghazal (Mercier) et de Mme Perry Mélançon (Gaspé), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Leitão (Robert-Baldwin) refuse les propositions d'amendement de Mme Ghazal (Mercier) et Mme Perry Mélançon (Gaspé).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 17 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022.

**2 février 2022**

---

Les travaux reprennent à 17 h 08.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **209** en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

À 17 h 09, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 14.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

M. Roberge, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève, soit maintenant adopté.

À 18 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 3 février 2022, à 9 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

2 février 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles :

(Vote n° 202)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (IND)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (IND)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (IND)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

**2 février 2022**

---

Sur la motion de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique :

**(Vote n° 203)**

*(Identique au vote n° 202)*

---

2 février 2022

---

Sur la motion de M. Legault, premier ministre :

(Vote n° 204)

**POUR - 115**

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

**CONTRE - 3**

Ouellette (IND)	Roy (IND)	Samson (IND)
	(Bonaventure)	

2 février 2022

---

Sur la motion de Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Famille, Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 205)

**POUR - 117**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

2 février 2022

---

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 206)

**POUR - 115**

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	



**2 février 2022**

---

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

**(Vote n° 207)**

*(Identique au vote n° 206)*

---

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 208)**

*(Identique au vote n° 206)*

---

2 février 2022

---

Sur la motion de M. Leitão (Robert-Baldwin) :

**(Vote n° 209)**

**POUR - 43**

Anglade (PLQ)	Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

**CONTRE - 72**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	